

Les habits neufs du mercenariat : un partenariat public-privé dans la mondialisation

Par **Jean-Bernard Véron**
Conseiller du Directeur de la Stratégie
de l'Agence Française de Développement
Rédacteur en chef d'*Afrique contemporaine*

**Légionnaires et « Affreux »
appartiennent à un monde
en voie de disparition.
Les mercenaires
d'aujourd'hui sont
devenus des techniciens,
des experts, des formateurs,
dans le cadre d'une sorte
de partenariat public/privé
appelé à se développer.**

De quoi parle-t-on au juste ?

Le mot mercenaire vient du latin *merces*, salaire, et désigne traditionnellement celui qui exerce le métier des armes contre rémunération ou en vue d'en tirer un profit financier. Par exemple, les Gardes suisses chargés de la sécurité du Vatican.

Mais, à cette aune-là, la fin de la conscription chez la plupart des grandes nations modernes, qui se dotent d'armées de métier dans lesquelles on verse au soldat un salaire comme à n'importe quel cadre ou ouvrier, signifierait que les armées en question sont devenues les principaux employeurs de mercenaires.

Un raffinement, fondé sur la nationalité différente de l'employeur et de l'employé, permet de rétrécir le champ auquel s'applique la définition d'origine. Mais il n'en reste pas moins potentiellement large, depuis les « Affreux » de Bob Denard guerroyant en Afrique dans les années 1960 et 1970 jusqu'aux Gurkhas servant dans l'armée britannique, et des Légionnaires de l'armée française aux anciens soldats du 32^e bataillon de l'armée sud-africaine recrutés par la société *Executive Outcome* après la fin de l'*apartheid* pour aller faire le coup de feu en Angola puis en Sierra Leone.

Comme si la question de la définition n'était pas déjà suffisamment complexe, comment qualifier les employés de ces « sociétés militaires privées » qui travaillent en Irak sous contrat passé avec le Pentagone ? Avec plus de 20 000 agents sur place, les sociétés en question représentent, après l'armée américaine mais avant la britannique, la seconde force militaire étrangère dans ce pays.

Histoire de brouiller plus encore les cartes, le mercenariat chevauche des frontières singulièrement floues. Où les faire passer en effet entre le formateur ou le technicien mis à la disposition d'une

armée étrangère en même temps qu'on lui vend du matériel militaire, et celui qui pilotera le char ou l'avion de combat pour le compte de ce même État ? Et cela sans même se pencher sur le pullulement des officines de sécurité qui, dans les pays peu sûrs, gardent banques et ambassades, puits de pétrole et *latifundia*.

Au bout du compte, l'approche par la définition obscurcit les choses plus qu'elle ne les ordonne. Et ce n'est pas l'introduction de concepts moraux ou juridiques – tuer est certes condamnable, mais il est des circonstances atténuantes si la cause est juste ; en revanche tuer pour de l'argent est au sens strict un meurtre crapuleux – qui éclairera le débat, quand on considère les contorsions de la communauté internationale pour interdire le mercenariat sans vraiment l'interdire.

En effet, sous une condamnation en demi-teinte, l'objectif réellement poursuivi semble être moins de bannir cette activité que de tenter de l'encadrer et de la soumettre au contrôle. Un pas plus avant et l'on ira peut-être vers un mercenariat « accrédité », comme cela a été suggéré par l'ancienne ministre britannique de la Coopération, Clare Short, pour conduire des opérations de maintien de la paix sous mandat des Nations Unies.

De quoi s'agit-il ?

Toute référence morale ou juridique étant écartée, le mercenariat n'est ni plus ni moins qu'une activité économique tournée vers le marché mondial et, plus précisément, une exportation d'expertise technique dans des domaines militaires et paramilitaires. Comme tout commerce, il est au carrefour d'une offre et d'une demande, l'une et l'autre particulièrement dynamiques dans la période actuelle.

D'un côté, celui de l'offre, la réduction du format des forces armées fournit en abondance une main d'œuvre qualifiée, sou-

La face cachée du monde :

les relations internationales illicites

vent expérimentée et dont la formation très spécialisée ne lui permet pas de se recaser aisément dans des activités civiles. Cette fonte des gros bataillons, qui vaut tant pour les États-Unis, la France ou le Royaume-Uni que pour la Russie et les pays de l'ex-bloc socialiste, voire pour quelques pays de moindre importance, tels que l'Afrique du Sud ou la Serbie, résulte de la fin de la Guerre froide et de la contraction des budgets militaires, à la notable exception de celui des États Unis. Mais, même dans ce dernier cas, l'orientation prise vers des forces armées plus « technologiques » a conduit à une sérieuse diminution des effectifs.

De l'autre côté, c'est-à-dire celui de la demande, il y a certes toujours le besoin en mercenaires « classiques » qui travaillent pour le compte d'un État étranger incapable d'assurer sa sécurité avec ses propres moyens humains, ou au service d'une faction luttant contre l'État en question. Cette fraction-là de la demande est quantitativement peu importante et l'offre qui y répond relève généralement de ce que l'on pourrait appeler des PME de la guerre, lesquelles servent d'ailleurs de couverture parfois à des opérations

clandestines conduites par des pays soucieux de discrétion.

Autrement plus importante est cette autre fraction de la demande qui est le sous-produit des réformes libérales mises en œuvre par les pays développés en matière de gestion de leurs missions publiques, y compris dans le domaine de la sécurité. Ces réformes-là amènent l'appareil d'État à se débarrasser de certaines tâches en la sous-traitant au secteur privé, pour des raisons où domine l'objectif de rentabilité, au motif que les entreprises seraient par nature plus attentives au rapport coût-efficacité que les administrations. C'est ainsi que l'État moderne vend ses autoroutes, privatise ses télécommunications, met en concession ses aéroports. Il paraît donc naturel qu'il en fasse de même pour des fonctions ayant à voir avec la chose militaire. Au début, cette privatisation ne portait que sur la maintenance des équipements, la formation des hommes et diverses modalités de support logistique. Aujourd'hui, elle s'applique également à des missions de protection armée, voire de participation au combat. Avantage annexe, les pertes en personnel contractant, que celui-ci travaille pour *MPRI*,

Halliburton, *Sandline*, *Defense System Ltd.*, *Lev'Dan* ou toute autre de ces sociétés spécialisées, ne font pas la une des journaux à la différence des Marines américains qui meurent en Irak.

Toutes choses égales par ailleurs, ce type de partenariat public-privé est vraisemblablement appelé à se développer pour cette raison qu'il est dans l'air du temps, c'est-à-dire conforme au libéralisme économique mondialisé qui régit désormais aussi bien la production et les échanges de produits électroniques, de matières premières et d'automobiles que de services informatiques ou de soins médicaux. De ce fait, le commerce international des hommes de guerre semble assuré d'un solide avenir, car il se fonde sur un marché autrement porteur que celui des bricolages artisanaux du temps des mercenaires à la Bob Denard. ■

B U L L E T I N D ' A B O N N E M E N T



l'ena hors les murs

Je souscris à abonnement(s) d'un an à l'ENA Hors les murs au prix annuel unitaire de 52,00 € (France) ou 85,00 € (Étranger).

Nom

Prénom

Adresse

Ci-joint mon règlement par chèque d'un montant de € libellé à l'ordre de l'AAE-ENA

Demande d'abonnement à retourner accompagné de votre règlement à : l'ENA Hors les murs 226, Bd Saint-Germain - 75007 Paris - Tél. : 01 45 44 49 50 - Télécopie : 01 45 44 02 12